

REGLEMENT DE LA 12^{ème} RONDE DU FORT DE L'HEURT

De l'Eau, du Sable, du Vent

LE PORTEL-PLAGE

RESULTATS RECOMPENSES ET TOMBOLA

SALLE DES FETES YVES MONTAND

Les primes seront affichées dans la salle le jour de l'épreuve

PRIMES AUX 3 PREMIERS DE CHAQUE CATEGORIE SUR LE 10 KM ET 1^{ER} DE CHAQUE CATEGORIE SUR LE 5KM

ECOLE D'ATHLETISME 2006 et après	14 h 10	400 m
POUSSINS Garçons et Filles 2005 - 2004	14 h 30	1,327 km
BENJAMINS Garçons et Filles 2003-2002	15 h 00	2,297 km
MINIMES Garçons et Filles 2001- 2000	15 h 30	4,337 km
CADETS SENIORS VETERANS Hommes Femmes	16 h 30	5 et 10 km

PARCOURS : Boucles sur Chemins et Plage

Départ Mont de Coupes – Parc de la Falaise - Vue Panoramique sur la mer
Descente sur la plage et arrivée Mont de Coupes
1 tour pour le 5 km et 2 tours pour le 10 km

RAVITAILLEMENT : Un ravitaillement sera offert à l'arrivée.

Deux ravitaillements sur le parcours 3e km et 6e km
Des douches et vestiaires sont à la disposition des participants, salle Carpentier.

RESPONSABLE

✉ Monsieur HANON JEAN-PIERRE
8 Route d'Equihen hameau d'Ecault
62360 SAINT-ETIENNE- AU – MONT

blog : <http://courirauportel.canalblog.com/>

✉ lilihanon@aol.com

☎ 03.21.91.51.43

☎ 03.21.91.29.69

ARTICLE 1	ORGANISATION La Ronde du Fort de l'Heurt de Le Portel-Plage est organisée par L'Amicale le Drapeau et la Municipalité de le Portel-Plage. Les courses sont ouvertes à tous les athlètes licenciés ou non licenciés* Les participants courent sous leur propre responsabilité, et les organisateurs se dégagent de tout vol
ARTICLE 2	<u>CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE OU LICENCE SPORTIVE ATHLETISME</u> CONDITION STRICTE POUR AVOIR UN DOSSARD Selon la nouvelle réglementation relative à la protection de la santé des sportifs et de la lutte contre le dopage, chaque participant non licencié devra présenter à l'inscription, la photocopie d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an . Les coureurs licenciés fourniront la photocopie de leur licence sportive de 2014/15;. Les mineurs devront fournir également ce certificat médical ou présenter une photocopie de leur licence sportive d'athlétisme, avec signature <u>obligatoire</u> d'un parent sur le bulletin d'inscription.
ARTICLE 3	<u>SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE</u> Les organisateurs sont garantis en Responsabilité Civile par la MAIF. La sécurité sur le parcours sera assurée par OPALE SECOURISME, la POLICE MUNICIPALE, LES MEDECINS DU PORTEL, et d'une équipe de SIGNALEURS BENEVOLES <u>INDIVIDUELLE ACCIDENT</u> :Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; les non licenciés devront s'assurer personnellement
ARTICLE 4	<u>DOSSARD</u> Les dossards sont à retirer uniquement le jour de l'épreuve à partir de 10 heures salle des fêtes Yves Montand à Le Portel . Clôture des inscriptions 20 minutes avant chaque départ de course. RAPPEL aucun dossard ne sera délivré sans certificat médical ou photocopie de licence et autorisation parentale pour les mineurs.
ARTICLE 5	<u>DROIT D'INSCRIPTION</u> Gratuit pour les demandeurs d'emploi. A partir de Cadet 5 euros pour le 5 km, 4 euros pour les clubs du challenge du Boulonnais – 7 euros pour tous les participants au 10 km , 6 euros pour les clubs du Challenge du Boulonnais * <u>majoration de 2 euros le jour de l'épreuve.</u> * chèque libellé à l'ordre de l'Amicale le Drapeau Athlétisme
Article 6	<u>HORAIRES ET DISTANCE</u> 14 H 10 Ecole d'Athlétisme 2006 et après distance 400 m 14H 30 Poussins, poussines 2005- 2004 distance 1.3km 15 H 00 Benjamins, Benjamines 2003- 2002 distance 2,3 km 15 H 30 Minimes G et F 2001- 2000 distance 4,3 km 16 H 30 Courses des 5 et 10 km Cadets, Juniors, Séniors,Vétérans H et F (2 boucles de 5 km)
Article 7	<u>RECOMPENSES</u> Récompense aux 300 premiers inscrits. Coupes et primes aux 3 premiers de chaque catégorie , pour le 10 km., et récompenses au 1 ^{er} de chaque catégorie sur le 5km. Une grande tombola avec de nombreux lots sera organisée après la remise des récompenses.(présence obligatoire)
Article 8	<u>RESULTATS ET CLASSEMENTS</u> 18 H30 Salle des fêtes Yves Montand. Les résultats et classements seront affichés dans la salle et paraîtront dans le journal la Voix du Nord, ainsi que sur le site CHRONOPALE et le blog du Drapeau : http://courirauportel.canalblog.com
Article 9	Cette course compte dans le cadre du Challenge du Boulonnais

